

 <p>AGGLO- Etaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 16 décembre 2024</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p>CA-DEL-2024 151</p>
---	---	-----------------------------------

Attributions de compensation 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Franck MARLIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (57).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Daniel CIRET (10).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Maxime MARCELIN (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Guy DESMURS (par procuration à Sylvie VASSET), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Pierrick GARNIER), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (8).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, par l'extension d'une compétence en matière de jeunesse et l'actualisation des statuts,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2022-028 du 11 avril 2022 relative à la création du service commun « Instruction du droit des sols »,

CONSIDÉRANT que l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'en dehors de toute compétence transférée, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs,

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives à la mise en place de services communs permettent leur financement via l'attribution de compensation,

CONSIDÉRANT que le service commun d'instruction du droit des sols a été créé et que le coût de participation des communes est basé sur un coût unitaire annuel par habitant de 5,70€ (2,85€ pour la première année d'adhésion entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre),

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser la participation des communes adhérentes au service d'instruction du droit des sols en fonction de leur population respective au 1^{er} janvier 2024 et d'intégrer l'adhésion des communes Pussay et Puiset-Le Marais,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 62 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Franck MARLIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Maxime MARCELIN (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Guy DESMURS (par procuration à Sylvie VASSET), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Pierrick GARNIER), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX)), **3 ABSTENTIONS** (Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT)),

APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Commune	AC 2024 prévisionnelles	ADS : Actualisation 2024	AC 2025 prévisionnelles
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	27 026,00	- 22,80	27 003,20
ANGERVILLE	687 757,66		687 757,66
ARRANCOURT	17 349,20		17 349,20
AUTHON-LA-PLAINE	9 716,00		9 716,00
BLANDY	- 775,90		- 753,10

		22,80	
BOIS-HERPIN	2 518,80		2 518,80
BOISSY-LA-RIVIERE	111 780,80	108,30	111 672,50
BOISSY-LE-SEC	12 716,00		12 716,00
BOUTERVILLIERS	50 115,30		50 115,30
BOUVILLE	16 060,51		16 060,51
BRIERES-LES-SCELLES	339 984,21	136,80	340 121,01
BROUY	12 893,10	11,40	12 904,50
CHALO-SAINT-MARS	25 637,29		25 637,29
CHALOU-MOULINEUX	41 182,36	39,90	41 222,26
CHAMPMOTTEUX	31 820,40	22,80	31 843,20
CHATIGNONVILLE	1 647,00	5,70	1 641,30
CONGERVILLE- THIONVILLE	22 035,20		22 035,20
ETAMPES	3 825 918,94		3 825 918,94
FONTAINE-LA-RIVIERE	22 005,50	39,90	22 045,40
GUILLERVAL	171 718,58		171 718,58
LA-FORET-SAINTE-CROIX	1 330,40	11,40	1 341,80
MAROLLES-EN-BEAUCE	1 045,87	5,70	1 040,17
LE MEREVILLOIS	587 130,25		587 130,25
MEROBERT	17 683,40		17 683,40
MESPUITS	23,90	74,10	98,00
MONNERVILLE	64 788,92	17,10	64 771,82
MORIGNY-CHAMPIGNY	369 564,75		369 564,75
ORMOY-LA-RIVIERE	15 184,38	176,70	15 007,68
PLESSIS-SAINT-BENOIST	2 806,58	11,40	2 817,98
PUISELET-LE-MARAIS	6 543,05	755,25	5 787,80
PUSSAY	271 031,18	12 528,60	258 502,58
ROINVILLIERS	560,10	11,40	571,50
SACLAS	250 149,96		250 149,96
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	72 594,00	96,90	72 690,90
SAINT-ESCOBILLE	20 560,23	28,50	20 588,73
SAINT-HILAIRE	2 443,00		2 443,00
VALPUISEAUX	5 788,49	5,70	5 782,79
TOTAL	7 111 829,47	13 118,55	7 098 710,92

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de

deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...